

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 7 avril 2022

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription pour l'ensemble des biens :

Madame Lina **MONDOLONI**, Retraitée, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) 8 rue du Général Leclerc.

Née à PORTO-VECCHIO (20137), le 3 janvier 1924.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Quartier NOTA.

Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre : Section : C, N° : 918, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 00 a 74 ca. Section : C, N° : 963, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 09 a 00 ca. Section : C, N° : 965, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 07 a 70 ca. Section : C, N° : 972, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 18 a 90 ca. Section : C, N° : 973, Lieudit : Quartier NOTA, Surface : 00 ha 09 a 90 ca. Total surface : 00 ha 46 a 24 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**